



BUSINESS EXPO

By 

**L'ÉVÈNEMENT ÉCONOMIQUE
LOCAL DE RÉFÉRENCE !**

AMIENS

6ème édition

**02 AVRIL
2026**

MEGACITE

CAEN

2ème édition

**30 AVRIL
2026**

PARC EXPO

ROUEN

4ème édition

**21 MAI
2026**

PARC EXPO

LE HAVRE

3ème édition

**04 JUIN
2026**

CARRE DES DOCKS

Salon BtoB
Speed Meeting Business
Tables rondes
Village des Territoires
Afterwork



COMMERCIALISATION – COORDINATION

06.45.56.63.05 – 06.84.55.24.81

www.business-expo.fr



VOS RENDEZ-VOUS BUSINESS

Business Expo revient ! Amiens (6e édition), Rouen (4e), Le Havre (3e) et Caen (2e) continuent de rassembler les professionnels pour échanger, créer des synergies et développer leur réseau. Depuis 10 ans, So Infinity fait de ces salons un rendez-vous incontournable pour les décideurs économiques. Rejoignez-nous pour saisir de nouvelles opportunités dans une ambiance conviviale et dynamique !



de 2 000 à 3 000 participants

De nombreux professionnels rassemblés sur un même territoire



de 150 à 300 exposants

Une diversité de métiers représentés



+ 200 participants au Speed Meeting Business

De nombreux temps forts pour booster le relationnel



+ 100 rendez-vous sur l'espace sourcing

Des rendez-vous qualifiés proposés en amont avec les donneurs d'ordre du territoire

LES TEMPS FORTS DU SALON

Prêt à booster votre entreprise ? Participez à une journée spécialement dédiée aux professionnels du territoire autour de plusieurs temps forts :

SPEED MEETING BUSINESS



Partagez un petit-déjeuner avec les clubs qui font bouger la région et développez votre réseau.

TABLES RONDES



IA
RH
RSE

Échangez sur les enjeux actuels et inspirez-vous des experts lors des tables rondes.

VILLAGE DES TERRITOIRES

Rencontrez les acteurs locaux et créez des synergies pour développer vos projets.

AFTERWORK



Valorisez votre savoir-faire et renforcez votre présence locale dans un moment convivial.

Notre volonté est de vous proposer une belle journée, riche en échanges et en rencontres, dans le but de booster ensemble l'économie locale !



S'ADRESSE À :

-  Dirigeants d'entreprises et cadres
-  Responsables des achats, des travaux, du développement, de la maintenance...
-  Artisans
-  Élus locaux et techniciens de collectivités
-  Promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux
-  DRH et chargés de recrutement
-  Responsables de CE
-  Porteurs de projets
-  Professionnels de l'emploi et de la formation

POUR BOOSTER :

-  Votre relationnel
-  Votre force de vente
-  Votre notoriété
-  Vos commandes
-  Votre visibilité
-  Votre créativité
-  Vos opportunités
-  Vos ressources humaines
-  Vos projets

DECouvrez LE CONCEPT EN VIDEOS

Nous connaissons l'importance des liens humains dans le monde des affaires, afin que ces rencontres se transforment en souvenirs impérissables, nous avons capturé l'essence de chaque moment en vidéos.

De la première poignée de main au dernier accord conclu, plongez-vous dans l'atmosphère des salons Business Expo et bâtissons ensemble des souvenirs durables pour que ces rencontres se transforment en succès.





COMMUNICATION

AFIN DE FAVORISER LE VISITORAT, NOUS METTONS EN PLACE UNE CAMPAGNE MULTI-SUPPORTS :

CAMPAGNE MAILING

- **10*** envois sur chaque salon
- **40 000** contacts dans notre base de données

*Chiffre prévisionnel. Sous réserve de plan de communication définitif



SITE INTERNET

+de 8 000
visiteurs en
2024/2025

+de 15 000
pages
visitées

GUIDE DES EXPOSANTS

- **+de 1 500** programmes imprimés par salon



RADIO

- Diffusion de spots radios par les radios locales

RÉSEAUX SOCIAUX

- Publications en amont et après l'événement
- Présentation des entreprises présentes sur les salons
- Campagnes sponsorisées
- Publications et stories le jour j



COMMUNICATION

KIT MÉDIAS

- Kit média envoyé à tous les exposants
- Permet de montrer votre présence au salon sur les réseaux sociaux



PRESSE

- Communiqué envoyé à la presse régionale et spécialisée pour annoncer l'événement

CAMPAGNE D'AFFICHAGE

- Affiches JC Decaux grand format et petit format présents dans toutes les villes où se tiendra le salon
- Présentation des entreprises présentes sur les salons



1 CHOISISSEZ VOTRE STAND



Tarif spécial EARLY BIRD disponible jusqu'à 4 mois avant l'événement (Tarif HT)

A STAND NON CLOISONNÉ 4M2

Espace de 4m2 (2x2m) sans cloison
Possibilité de déployer jusqu'à 2 roll-up

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)



TARIF EARLY	640€ HT
-------------	---------

TARIF	740€ HT
-------	---------

OPTION BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	90€ HT
-------------------------------	--------



TARIF EARLY	1 640€ HT
-------------	-----------

TARIF	1 940€ HT
-------	-----------

OPTION ANGLE D'ALLÉE	400€ HT
----------------------	---------

OPTION ALLÉE CENTRALE	600€ HT
-----------------------	---------

B STAND CLOISONNÉ 8M2

Espace de 8m2 (4x2m) avec cloisons

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

OPTION ÉCLAIRAGE	80€ HT
------------------	--------



C

STAND CLOISONNÉ 12M²

Espace de 12m²(6x2m) avec cloisons

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

TARIF EARLY	2 340€ HT
TARIF	2 690€ HT
OPTION ANGLE D'ALLÉE	400€ HT
OPTION ALLÉE CENTRALE	600€ HT

D

STAND CLOISONNÉ 16M²

Espace de 16m²(4x4m) avec cloisons uniquement sur le fond du stand
Stand ouvert à 180°

- 1 Mange-debout + 2 tabourets
- Moquette
- 1 Enseigne-drapeau
- Branchement électrique
- 1 Présentoir
- Wifi, eau et café offerts
- Invitations personnalisées en digital
- Vos éléments de communication repris sur nos différents supports (flyers, livret du salon, site web, réseaux sociaux...)

OPTION ÉCLAIRAGE	80€ HT
-------------------------	---------------



STAND OUVERT 180°

TARIF EARLY	3 240€ HT
TARIF	3 740€ HT
OPTION ALLÉE CENTRALE	600€ HT



DEVENEZ PARTENAIRE

Distinguez-vous pendant et après Business Expo grâce à nos différentes formules Partenaires
(renseignements auprès de Pierre Damette au 06.45.56.63.05 ou par mail à pierre@so-infinity.com)

OPTIONS

Boostez votre commande avec nos options de convivialité et de visibilité, pour optimiser vos performances

2 LES OFFRES CONVIVIALITÉ

FORMULES	TICKETS CONSO'	PACK APÉRO	TARIFS
A PACK LANCEMENT	10	1	110€ HT
B PACK IMPULSION	20	2	220€ HT
C PACK DÉCOLLAGE	40	2	290€ HT

D Carnet de 10 tickets conso' : boissons et restauration

36€ HT

E Pack apéro : 1 plateau apéritif (6 pers) + 1 bouteille de champagne

85€ HT

3 LES OFFRES VISIBILITÉ



LIVRET EXPOSANT

Communiquez à travers le livret remis le jour J à tous les exposants et visiteurs

A 2ème de couverture « Offre exclusive » 800€ HT

B 3ème de couverture « Offre exclusive » 700€ HT



C 1 page : 140mm X 180mm « Limité à 3 encarts » 400€ HT

D 1/2 page : 140mm X 90mm « Limité à 4 encarts » 300€ HT

E 1/4 page : 140mm X 45mm « Limité à 8 encarts » 200€ HT



exemple d'une page



exemple d'une 1/2 page



exemple d'une 1/4 page



VOTRE LOGO SUR LE BADGE

Obligatoire pour tous les exposants et visiteurs, disposez d'un emplacement stratégique !

F

Logo 90mm X 50mm « Limité à 2 entreprises » **700€ HT**



4

LES SUPPORTS DE COM'



A

ROLL'UP (Classé M1)
Hors création

110€ HT

B

BACHE 1 FACE

4m (L) x 30cm (H)

(Oeillets dans le haut tous les 50cm)
Seulement pour les stands de 16m²

Hors création

60€ HT

la bâche



C

ADHESIF TEMPORAIRE **100€ HT**

(Recouvrez votre cloison)

Hors création

la paroi



STORY
Marketing digital



VIDÉO & AFFICHAGE DYNAMIQUE

Augmentez votre visibilité avec un affichage dynamique percutant ou présentez en détail votre structure à travers un film ADN

D

AFFICHAGE DYNAMIQUE « Animation en Motion Design de votre contenu »

**À PARTIR DE
500€ HT**

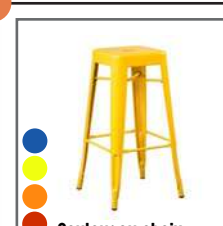
E

FILM ADN « Film promotionnel à l'image de votre activité »

**À PARTIR DE
1500€ HT**



5 LE MOBILIER

A  Ensemble mange-debout & 2 tabourets 65€ HT	B  Tabouret 25€ HT	C  Mange-debout 30€ HT	D  Mange-debout en bois 45€ HT	E  Tabouret en bois 35€ HT
F  Frigo table top 70€ HT	G  Écran sur pied avec câble HDMI 250€ HT	H  Comptoir de 1m x 1m x 0,5m 170€ HT	I  Table ronde & 2 chaises 120€ HT	J  Ensemble canapé, table basse & fauteuil 200€ HT
K  Présentoir 45€ HT	L  Fauteuil scandinave 60€ HT	M  Couleur au choix Mange-debout métallique 40€ HT	N  Couleur au choix Tabouret métallique 30€ HT	
O  Couleur au choix Fauteuil acapulco 30€ HT	P  Machine à bière + 1 fut de 6L 80€ HT	Q  Machine à café + 20 dosettes 35€ HT	R  Comptoir en carton 120€ HT	



CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES

En complément de votre stand de 4m2, 8m2, 12m2 ou 16m2, vous pouvez ajouter une exposition de véhicule(s) :

En exposition intérieure, les grandes voitures au dessus d'1m60 ne sont pas autorisées.

☐ Exposition intérieure	Sous-total HT
Pour l'événement Business Expo : ☐ Amiens ☐ Rouen ☐ Le Havre ☐ Caen	500€ HT x € HT

☐ Exposition extérieure	Sous-total HT
Pour l'événement Business Expo : ☐ Amiens ☐ Rouen ☐ Le Havre ☐ Caen	200€ HT x € HT

TOTAL HT	
TOTAL TTC (TVA à 20%)	



À NOUS RETOURNER

- Par mail : salons@so-infinity.com
- Par courrier : INFINITY - 11 Rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens

COMMERCIAL INFINITY

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

ADRESSE DE FACTURATION

Nom / Raison sociale :

Adresse Amiens : Code postal : Ville :

Adresse Rouen : Code postal : Ville :

Adresse Le Havre : Code postal : Ville :

Adresse Caen : Code postal : Ville :

COORDONNÉES DES PERSONNES EN CHARGE DE LA RELATION AVEC INFINITY

PERSONNE EN CHARGE DE LA FACTURATION

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA RELATION GÉNÉRALE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

NOM SOUS LEQUEL APPARAÎTRA VOTRE SOCIÉTÉ

.....

.....

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'insertion erronée, défectueuse ou mal placée. L'exposant est seul responsable des informations qu'il fournit.

INTITULÉ GÉNÉRIQUE DE VOTRE ACTIVITÉ (10 MOTS MAX)

.....

.....

.....

.....

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR AVEC VOTRE BON DE COMMANDE :

- VOTRE LOGO
- LES NOMS ET PRÉNOMS DES PERSONNES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE FIGURER DANS LE LIVRET EXPOSANT AVEC LEUR PHOTO *
- LE LIEN DE VOTRE SITE INTERNET

(*Si vous êtes plus de 3 personnes, il n'est pas nécessaire de nous envoyer vos photos)

À l'adresse suivante : salons@so-infinity.com

1 - CHOISISSEZ VOTRE STAND	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	CAEN	TOTAL HT
A - STAND DE 4M2 (NON CLOISONNÉ)	640 € 740 €					
OPTION BRANCHEMENT ELECTRIQUE	90 €					
B - STAND DE 8M2	1 640 € 1 940 €					
C - STAND DE 12M2	2 340 € 2 690 €					
D - STAND DE 16M2	3 240 € 3 740 €					
OPTION ANGLE D'ALLÉE (8m2 ET 12m2)	400 €					
OPTION ALLÉE CENTRALE (8m2, 12m2 ET 16m2)	600 €					
OPTION ÉCLAIRAGE (8m2, 12m2 ET 16m2)	80 €					
OPTION INTERNET FILLAIRE 4 MO	400 €					
VÉHICULE - EXPOSITION INTÉRIEURE	450 €					
VÉHICULE - EXPOSITION EXTÉRIEURE	250 €					
Possibilité de partager votre stand avec d'autres sociétés : nous consulter obligatoirement (+ 200 € HT pour les sociétés supplémentaires) Tarif HT spécial Early Bird disponible jusqu'à 4 mois avant la date de l'événement						SOUS-TOTAL 1 (HT)

2 - LES OFFRES CONVIVIALITÉ	TARIF	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	CAEN	TOTAL HT
A - PACK LANCEMENT	170 €					
B - PACK IMPULSION	330 €					
C - PACK DÉCOLLAGE	460 €					
D - CARNET DE 10 TICKETS CONSO'	36 €					
E - PACK APÉRO	85 €					
						SOUS-TOTAL 2 (HT)

3 - LES OFFRES VISIBILITÉ	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	CAEN	TOTAL HT
A - 2E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	800 €					
B - 3E DE COUVERTURE DANS LE LIVRET EXPOSANT	700 €					
C - 1 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	400 €					
D - 1/2 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	300 €					
E - 1/4 PAGE DANS LE LIVRET EXPOSANT	200 €					
F - PUBLICITÉ SUR LE BADGE OFFICIEL DU SALON	700 €					
						SOUS-TOTAL 3 (HT)

4 – LES SUPPORTS DE COM'	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	CAEN	TOTAL HT
A – ROLL'UP CLASSÉ M1 (1m de large)	110 €					
B – BÂCHE (4m x 30cm) 1 face	60 €					
C – ADHÉSIF TEMPORAIRE POUR CLOISON (1 paroi)	100 €					
D – VIDÉO AFFICHAGE DYNAMIQUE	500 €					
E – VIDÉO FILM ADN	1500 €					
SOUS-TOTAL 4 (HT)						

5 – LE MOBILIER	TARIF HT	AMIENS	ROUEN	LE HAVRE	CAEN	TOTAL HT
A – MANGE DEBOUT + 2 TABOURETS	65 €					
B – TABOURET	25 €					
C – MANGE-DEBOUT	30 €					
D – MANGE-DEBOUT EN BOIS	45 €					
E – TABOURET EN BOIS	35 €					
F – FRIGO TABLE TOP	70 €					
G – 1 ÉCRAN PLAT + PIED + CÂBLAGE	250 €					
H – COMPTOIR FERMANT À CLÉ	170 €					
I – TABLE RONDE + 2 CHAISES	120 €					
J – ENSEMBLE CANAPÉ + FAUTEUIL + TABLE BASSE	180 €					
K – PRÉSENTOIR	45 €					
L – FAUTEUIL SCANDINAVE	60 €					
M – MANGE DEBOUT MÉTALLIQUE merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases	40 €					
N – TABOURET MÉTALLIQUE merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases	30 €					
O – FAUTEUIL ACAPULCO merci d'indiquer le nombre de quantité dans les cases	30 €					
P – TIREUSE À BIÈRE + FÛT DE 6 L	80 €					
FÛT SUPPLÉMENTAIRE DE 6 L	45 €					
Q – MACHINE À CAFÉ + 20 DOSETTES	35 €					
20 DOSETTES SUPPLÉMENTAIRES	20 €					
R – COMPTOIR EN CARTON	120 €					
SOUS-TOTAL 5 (HT)						

TOTAL 1+2+3+4+5 HT

TOTAL TTC
TVA à 20%

Modalités de paiement

1. Paiement de 50% minimum TTC (à l'ordre d'INFINITY) à réception de la facture d'acompte lors de la validation de votre dossier.

Montant : € TTC - ☐ Virement ou ☐ Chèque

2. Paiement du solde TTC au maximum **2 mois avant l'événement**

le :/...../.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Signature avec cachet commercial

Date/...../.....



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société SO INFINITY est une société à responsabilité limitée à associé unique ayant pour activité l'organisation de foires, salons professionnels et congrès, au capital social de 2.500,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 824 852 404 et dont le siège social se situe au 11 Rue du Cloître de la Barge à Amiens (F- 80000). Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes ventes conclues entre SO INFINITY et les clients professionnels (l'es) « Exposant(s) » qui réservent un emplacement ou un stand (l'« Emplacement ») sur un salon professionnel (le « Salon »). Dans les présentes CGV, SO INFINITY et l'Exposant sont dénommés, individuellement, la « Partie » et, collectivement, les « Parties ». Les CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, et, en ce sens, l'Exposant les a acceptées sans restriction, ni réserve. Les Parties conviennent que les conditions générales d'achat de l'Exposant ne sont pas applicables entre elles. L'Exposant agit en qualité de professionnel. Les CGV pourront être modifiées par SO INFINITY. Les modifications des CGV seront notifiées à l'Exposant qui disposera d'un délai de 15 jours pour annuler sa réservation, passé ce délai l'Exposant sera réputé avoir accepté les modifications aux CGV. Les échanges entre les Parties pourront valablement s'opérer par voie électronique dans les conditions des articles 1366 et suivants du code civil. Les CGV sont communiquées à toutes personnes qui en fait la demande, et, dans tous les cas, préalablement à toute réservation auprès de SO INFINITY.

RÉSERVATION

L'Exposant réserve un Emplacement en adressant à SO INFINITY, au moins 30 jours avant l'événement :

1. Le bordereau de réservation dûment rempli et signé mentionnant les prestations et options choisies,
2. Les présentes CGV datées et signées,
3. Le montant correspondant à l'acompte prévu au bordereau de réservation.

Les prestations fournies par SO INFINITY à l'Exposant pendant le Salon (espace stand, convivialité, visibilité, mobilier), sont celles cochées sur le bordereau de réservation. À défaut de demande particulière, l'Exposant est réputé avoir parfaitement compris la nature et les caractéristiques des prestations fournies et renonce à toute réclamation ultérieure. À réception du bordereau de réservation complet, SO INFINITY, après vérification des options choisies et de l'absence d'erreur dans la détermination du prix, s'assure de la disponibilité de l'Emplacement et/ou des options choisies par l'Exposant. SO INFINITY est libre d'accepter ou de refuser la réservation à sa seule discrétion. Seule la confirmation de réservation adressée par SO INFINITY vaudra formation du contrat. En cas d'erreur ou de complément à apporter à la réservation, SO INFINITY se rapprochera de l'Exposant. En cas d'acceptation de la réservation, le contrat est constitué par le bordereau de réservation de l'Exposant, la confirmation de réservation par SO INFINITY et les présentes CGV. En cas de refus de la demande de réservation, SO INFINITY s'engage à rembourser à l'Exposant le montant correspondant à l'acompte versé. La participation de l'Exposant au Salon est nominative et incessible. L'Exposant ne peut, sauf accord exprès et écrit de SO INFINITY, céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de son Emplacement ou les prestations fournies ou d'y faire la publicité de produits ou services autres que les siens.

CONDITIONS FINANCIÈRES Tous les prix des services fournis par SO INFINITY sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes. Ils comprennent les rabais et ristournes que SO INFINITY serait amenée à octroyer. Dans tous les cas, si une taxe ou une contribution applicable aux services venait à être créée ou modifiée, à la hausse ou à la baisse, cette nouvelle taxe ou contribution, ou sa modification, sera répercutée sur l'Exposant. Chaque réservation donne lieu au versement d'un acompte dont les modalités sont fixées dans le bordereau de réservation. Le paiement du solde du prix total s'effectue à l'émission de la facture définitive par SO INFINITY et au plus tard 30 jours avant l'événement. Aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé. Le défaut ou le retard de paiement total ou partiel par l'Exposant lui interdira tout accès au Salon jusqu'à complet règlement du prix. Toute prestation complémentaire fournie pour ou pendant le Salon à la demande du Client fera l'objet d'une facture distincte.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal à TROIS (3) fois le taux de l'intérêt légal à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de QUARANTE EUROS (40 €) pour frais de recouvrement sera due à SO INFINITY en cas de retard de règlement. Les pénalités de retard et les indemnités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

EMPLACEMENTS SO INFINITY attribue les Emplacements au fur et à mesure des inscriptions au Salon ou en fonction de l'organisation générale du Salon. SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour tenir compte des souhaits exprimés par l'Exposant et des éventuelles options de placement (angle d'allée, etc.), mais restera seul juge de l'implantation et du choix des Emplacements sur le Salon. Les Emplacements, les installations et/ou l'environnement de l'Emplacement de l'Exposant pourront être modifiés à tout moment jusqu'au jour du Salon. L'organisateur ne fournit pas, en principe, le plan d'implantation des Emplacements et se réserve le droit de modifier le plan à tout moment, y compris pendant le Salon. Le plan des Emplacements du Salon n'a pas de valeur contractuelle. L'Exposant renonce à tout recours à cet égard.

RESPONSABILITÉS SO INFINITY s'engage à exécuter les prestations objet des présentes CGV dans le cadre d'une obligation de moyen conformément aux règles de l'art de sa profession et selon ses propres méthodes de travail. Dans le cas où la responsabilité de SO INFINITY venait à être recherchée, celle-ci serait strictement limitée, tous dommages confondus, au montant réglé par l'Exposant au titre du Salon concerné. L'Exposant reconnaît et accepte que la responsabilité de SO INFINITY ne puisse pas être recherchée pour tous dommages, directs, indirects, matériels ou imprévisibles. L'Exposant s'engage à connaître, à respecter, et à faire respecter à ses préposés toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue du Salon, que celles-ci soient édictées par les pouvoirs publics, par SO INFINITY ou par l'exploitant du lieu d'organisation du Salon notamment s'agissant de la sécurité des personnes et des biens. Toute réglementation privée spécifique sera communiquée à l'Exposant au plus tard le jour de l'événement. SO INFINITY interdira l'ouverture des Emplacements non conformes auxdits règlements. SO INFINITY décline toute responsabilité en cas de fermeture d'un Emplacement pour inobservation des lois et règlements en vigueur. Des règles ou mesures spécifiques pourront être prises et imposées à l'Exposant à tout moment, y compris pendant le Salon, notamment en considération de circonstances particulières de sécurité des personnes ou des biens. L'Exposant accepte d'ores et déjà de s'y conformer sans réserve. L'Exposant s'engage en outre à respecter toute prescription légale ou réglementaire applicable à son activité et garantit SO INFINITY à ce titre. À ce titre il appartient notamment à l'Exposant, sans que cette liste ne soit exhaustive, d'être titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux produits et/ou services présentés sur son Emplacement, de présenter des produits et/ou services conformes aux normes d'hygiène et de sécurité ; de respecter la législation en matière de publicité et de protection des consommateurs, notamment concernant la désignation de ses produits et/ou services, leur présentation, leur mode d'emploi ou encore leurs garanties ; de respecter la législation relative à l'affichage des prix ; de se conformer aux règles applicables à sa profession à la protection des données à caractère personnel ou à la prospection commerciale. La responsabilité de SO INFINITY ne saurait en aucun cas être recherchée en cas de manquement de l'Exposant auxdites prescriptions légales ou réglementaires, celui-ci en demeurant seul responsable. L'Exposant garantit SO INFINITY de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers à cet égard. SO INFINITY sera en outre exonéré de toute responsabilité concernant les troubles de jouissance et préjudices qui pourraient être subis par l'Exposant pour quelque cause que ce soit qui ne seraient pas directement imputables à une faute de SO INFINITY. L'Exposant s'engage à aménager son Emplacement la veille de la tenue du Salon et au plus tard le matin, avant l'ouverture au public. L'Emplacement devra, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupé par un représentant de l'Exposant, garni et achalandé. Il devra rester en permanence propre et bien tenu. L'Exposant s'engage à n'entraver d'aucune manière la circulation du Salon.

L'Exposant s'engage à ne causer aucune nuisance de quelque nature qu'elle soit aux participants et aux autres Exposants (sonore, olfactive etc.). Les démonstrations, animations et/ou diffusions de musique sur le Salon, en-dehors de l'Emplacement, ne pourront avoir lieu qu'avec l'accord préalable de SO INFINITY. L'autorisation de SO INFINITY pourra être révoquée si celles-ci entraînent une quelconque nuisance sur le Salon. L'Emplacement et l'ensemble des équipements mis à la disposition de l'Exposant lors du Salon sont réputés en bon état. L'Exposant s'engage en conséquence à les restituer propres, en bon état, et vides de tout déchet. Toute détérioration constatée lors de la restitution de l'Emplacement et des équipements sera facturée à l'Exposant au coût de réparation ou de remplacement. L'Exposant est responsable de tous les biens présents sur son Emplacement, à qui il appartient d'en assurer la sécurité notamment contre le vol et les dégradations. L'Exposant est le seul gardien des biens présents sur son Emplacement. Il ne peut être reproché à SO INFINITY l'absence de dispositifs de sécurité qui ne sont pas imposés par la réglementation applicable de type alarme, vidéosurveillance ou gardiennage.

DECLARATIONS L'Exposant qui souhaite diffuser de la musique, des vidéo ou tout autre contenu multimédia sur son Emplacement doit respecter les consignes du guide de l'Exposant et préalablement en informer SO INFINITY par écrit. Il est en outre précisé que l'Exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique, des vidéo ou tout autre contenu multimédia. En conséquence, l'Exposant doit effectuer les déclarations relatives auprès des ayants-droits et sociétés de gestion des droits pour la diffusion de tous contenus (tels que musiques, vidéo, etc.), notamment auprès de la SACEM, et l'Exposant garantit SO INFINITY être à jour du paiement des redevances y afférentes.

DROIT À L'IMAGE L'Exposant autorise expressément et à titre gracieux SO INFINITY (i) à réaliser des photos et/ou des films concernant tant son Emplacement que ses produits/services et les membres de son équipe, l'Exposant faisant son affaire personnelle des autorisations de ces derniers, (ii) à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France, pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation, (iii) à citer et à reproduire gracieusement sa marque et/ou sa dénomination sociale pour les besoins de sa communication, sur tous supports, en France et pour une durée de CINQ (5) années à compter de la signature du bordereau de réservation. Dans le cas où l'Exposant ne souhaite pas que certains de ses produits, services et/ou membres de son équipe figurent sur tout support de SO INFINITY, celui-ci doit en informer SO INFINITY préalablement à la tenue du Salon.

MODIFICATIONS / ANNULATION SO INFINITY fixe les dates et le lieu du Salon. En cas de force majeure ou de cas fortuit, SO INFINITY peut à tout moment (i) soit annuler le Salon (ii) soit modifier dans la limite d'une période de 12 mois et dans le périmètre du département les dates et lieu du Salon. Les modifications ou l'annulation seront alors notifiées à l'Exposant par tout moyen. SO INFINITY est exonérée de toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par l'Exposant du fait des modifications et/ou de l'annulation du Salon telles que prévues au présent article et aucun remboursement ne sera dû dans ce cas. SO INFINITY a recours à la sous-traitance pour la fourniture des prestations objets de la réservation. SO INFINITY reste libre du choix de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants. En cas de manquement, carence ou indisponibilité d'un sous-traitant lors de l'évènement, SO INFINITY fera ses meilleurs efforts pour trouver des solutions alternatives de manière à proposer à l'Exposant des prestations de substitution équivalentes ou similaires.

ASSURANCES Les Parties reconnaissent avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toutes les assurances nécessaires couvrant leur responsabilité civile et celle de toutes les personnes participantes directement ou indirectement à l'exercice de leurs activités pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui à l'occasion de leur participation au Salon. Dans tous les cas, la responsabilité de SO INFINITY sera strictement plafonnée aux sommes versées par l'exposant pour sa participation à l'évènement.

RESILIATION En cas d'annulation par l'Exposant de sa participation au Salon, de son absence dès le premier jour du Salon, ou de résiliation unilatérale du contrat par l'Exposant quelle qu'en soit la raison, SO INFINITY sera libérée de toute obligation envers l'Exposant. En cas d'annulation par l'Exposant plus de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon : l'acompte versé par l'Exposant restera définitivement conservé par SO INFINITY. En cas d'annulation par l'Exposant moins de DEUX (2) mois avant la tenue du Salon, la totalité du prix TTC de la participation au Salon figurant sur le bordereau de réservation sera due à SO INFINITY.

En cas de manquement aux présentes CGV, et après mise en demeure réalisée par tout moyen restée sans effet immédiat, SO INFINITY pourra faire constater l'infraction par tout moyen et résilier sans délai le contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant. En cas de manquement grave, SO INFINITY procédera de plein droit à la fermeture de l'Emplacement, et reprendra immédiatement la libre disposition de l'Emplacement. En pareille circonstance, l'Exposant devra libérer l'Emplacement sans délai, sous astreinte de 150 euros par heure de retard. L'Exposant ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de SO INFINITY. En cas d'application de la présente clause à l'initiative de SO INFINITY, toute somme versée par l'Exposant restera définitive acquise à SO INFINITY.

FORCE MAJEURE - IMPRÉVISION En cas d'inexécution d'une des obligations prévues aux présentes CGV, SO INFINITY ne pouvant exécuter son obligation ne sera pas considérée comme défaillante ni tenue à réparation si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par un cas de force majeure ou un cas fortuit tel que, sans que cette liste ne soit toutefois limitative, des conflits armés au sens large, des situations de désordre civil, des épidémies (H1N1, COVID-19), des événements perturbant gravement le trafic routier, des grèves et conflits sociaux de tout ordre, ou encore des décisions d'une autorité publique faisant obstacle à la tenue du Salon. L'Exposant déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu.

DONNÉES PERSONNELLES Dans le cadre des présentes CGV, SO INFINITY est amenée à traiter des données à caractère personnel. Celles-ci ont trait généralement à l'identité, aux fonctions et aux coordonnées des personnes participantes au Salon. Les données à caractère personnel sont fournies par l'Exposant à SO INFINITY dans le cadre de sa participation au Salon et sont enregistrées dans un fichier informatisé de SO INFINITY, responsable du traitement. Ces données sont nécessaires à SO INFINITY aux fins de la gestion des inscriptions des personnes de l'Exposant participantes au Salon. Sans ces données, SO INFINITY ne serait pas en mesure de traiter l'inscription et les demandes de l'Exposant. Seules les équipes internes de SO INFINITY ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion du Salon qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Elles ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en dehors de la France. Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire à la finalité précitée. SO INFINITY met en œuvre les mesures techniques, organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les personnes concernées peuvent accéder à leur données et demander à ce que celles-ci fassent l'objet d'une rectification, d'une limitation de traitement, d'un effacement, d'une portabilité, ou peut s'opposer pour un motif légitime à leur traitement par SO INFINITY. La personne concernée peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à SO INFINITY par courrier à l'adresse suivante : SO INFINITY, 11 Rue du Cloître de la Barge, 80000 Amiens. Si la personne concernée estime que la réponse qui lui est faite n'est pas satisfaisante, elle dispose du droit de présenter une réclamation auprès de la Cnil.

NULLITÉ ET NON-RENONCIATION Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour nulles ou non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision administrative ou judiciaire définitive, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause nulle ou non valide par une clause équivalente. Le fait pour SO INFINITY de ne pas se prévaloir pendant un certain temps de l'une quelconque des dispositions prévues aux présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation de celle-ci à s'en prévaloir à l'avenir.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître entre elles quant à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes CGV. Si elles n'y parviennent pas, les Parties soumettront le différend au Tribunal de commerce d'AMIENS qui sera seul compétent, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à
Nom :
Prénom :
Entreprise :

Bon pour accord Signature représentant et cachet de l'entreprise

Date/...../.....

infinity
EXPOS & EVENTS

**+ DE SALONS
+ DE PROXIMITÉ
+ DE RENCONTRES**



INFINITY ORGANISE AUSSI VOS ÉVÉNEMENTS



CONTACTS

Pierre Damette : pierre@so-infinity.com / 06.45.56.63.05
Sophie Leroy : sophie@so-infinity.com / 06.84.55.24.81
Vincent Bidois : vincent@so-infinity.com / 06.49.78.19.05
Equipe commerciale : salons@so-infinity.com / 03.75.50.57.75